



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/50

Comité syndical du Syndicat intercommunal du Centre nautique Lyon, Saint-Fons, Vénissieux
– Désignation de représentants par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 JUILLET 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JUILLET 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/50 - COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU CENTRE NAUTIQUE LYON, SAINT-FONS,
VENISSIEUX – DESIGNATION DE REPRESENTANTS PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE
LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

I - Contexte :

Créé par un arrêté préfectoral du 23 avril 1968, le Syndicat du Centre nautique Lyon, Saint-Fons, Vénissieux a pour objet l'étude, la réalisation et la gestion d'une piscine implantée sur la commune de Vénissieux.

Désormais en charge de la gestion et des investissements relatifs à cette piscine, le Centre nautique Lyon Saint-Fons Vénissieux contribue au développement de la pratique du sport et des loisirs dans la région, et impacte directement les citoyens lyonnais.

II - Modalités de représentation :

Les contributions financières sont réparties entre les membres de ce syndicat à hauteur de 20% pour Saint-Fons, 35% pour Lyon et 45% pour Vénissieux. Ces contributions constituent des dépenses obligatoires, susceptibles d'être inscrites d'office au budget des trois collectivités membres.

Selon l'article 6 de l'arrêté préfectoral pris en date du 28 mars 2014, chaque membre est représenté, au sein du comité syndical, par 3 délégués titulaires élus par les conseils municipaux et 2 délégués suppléants désignés dans les mêmes conditions.

Le Conseil municipal doit désigner parmi ses membres, 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal du Centre nautique Lyon, Saint Fons, Vénissieux.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à ces désignations.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2121-33 et L 5212-7 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts du Syndicat intercommunal du Centre nautique de Lyon, Saint-Fons, Vénissieux, en date du 28 mars 2014 ;

DELIBERE

- 1- Monsieur Olivier BERZANE et Mesdames Julie NUBLAT-FAURE et Béatrice DE MONTILLE sont désignés en tant que représentants titulaires pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal du Centre nautique Lyon, Saint-Fons, Vénissieux.
- 2- Madame Victoire GOUST et Monsieur Patrick ODIARD sont désignés en tant que représentants suppléants pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal du Centre nautique Lyon, Saint-Fons, Vénissieux.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET